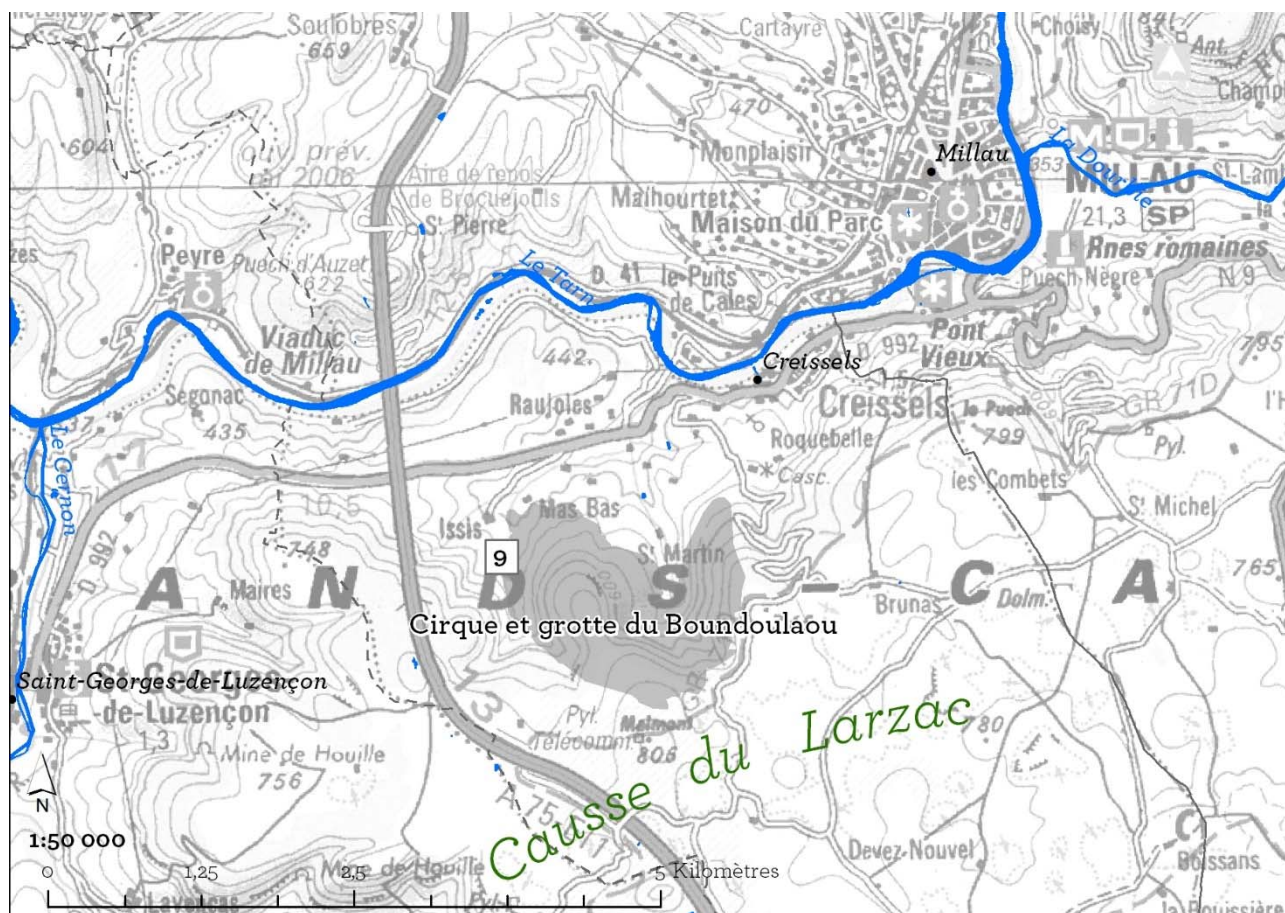


FICHE DE SYNTHÈSE DU SITE NATURA 2000
FR7300859

Cirque et grotte du Boundoulaou

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>



Site FR7300859

ZSC : 04/05/2007

Département : Aveyron

Surface du site : 223 ha

Description du site

Le Cirque et la Grotte du Boundoulaou sont situés sur la commune de Creissels, à moins de 5 km au sud-ouest de Millau, en bordure du Causse du Larzac.

L'orientation principale du cirque est au nord, avec des versants exposés à l'est et à l'ouest. Les formations karstiques sont ici à l'origine d'un réseau souterrain complexe de cavités, grottes et rivières souterraines, dont la Grotte du Boundoulaou fait partie. Cette grotte s'ouvre au milieu d'une falaise d'une cinquantaine de mètres de haut.

Le site, proche de Millau, est connu et fréquenté par la population pour ses magnifiques cascades

de tufs (roche friable créée par les dépôts de calcaire des eaux issues des résurgences) dont le débit varie en fonction des précipitations.

Le ruisseau de Saint-Martin alimente en eau potable les communes de Saint-Georges-de-Luzençon et de Creissels.

Cette grotte est de première importance pour la conservation des chauves-souris puisqu'on y trouve une des colonies les plus importantes de Midi-Pyrénées.

Depuis le 1er juillet 1992, la grotte est protégée par un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB), qui « vise à assurer la conservation du biotope formé par le réseau souterrain de la grotte, biotope nécessaire à la survie, la reproduction et le repos des populations de chauves-souris présentes dans la cavité ».

Un APPB a pour but de protéger les milieux de vie des espèces protégées par la loi, en interdisant des pratiques qui risquent de mettre en danger les espèces. Ici, il interdit notamment :

- les travaux susceptibles de modifier l'état des lieux
- l'abandon ou le déversement de déchets quelle qu'en soit la nature
- l'allumage de feux
- la visite du réseau souterrain pendant la période du 1er mars au 30 octobre pour garantir la tranquillité des chauves-souris en période de reproduction. L'accès à la grotte est interdit, chaque année pendant cette période.

Les habitats d'intérêt communautaire du site (en ordre décroissant d'enjeu)

Habitats d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface (ha)	Etat de conservation	Menaces principales
Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	5110	2,87	Très bon	Embossaillement, destruction directe, aménagements
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	6110	Non significatif	Bon	Embossaillement, destruction directe
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210	12,64	Bon	Embossaillement, abandon des pratiques agricoles
Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea	6220	0,53	Très bon	Embossaillement, abandon des pratiques agricoles
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	0,07	Bon	Assèchement, piétinement, aménagement
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	6510	4,2	Bon	Abandon des pratiques agricoles liées
Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)	7220	4,78	Bon	Destruction directe, piétinement, assèchement
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130	5,7	Bon	Aménagement, destruction directe
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	8,04	Très bon	Aménagement, destruction directe
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	2,23	Bon	Surfréquentation, aménagements,

Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	9180	0,46	Très bon	destruction directe, exploitation, aménagement
--	------	------	----------	--

S

Espèces d'intérêt communautaire présentes (en ordre décroissant d'enjeu)

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Eléments quantitatifs	Etat de conservation	Menaces principales
Rhinolophus hipposideros	1303		Moyen	Dérangement, perte d'habitat et de gîte
Rhinolophus ferrumequinum	1304		Moyen	Dérangement, perte d'habitat et de gîte
Myotis blythii	1307		Moyen	Dérangement, perte d'habitat et de gîte
Miniopterus schreibersii	1310		Moyen	Dérangement, perte d'habitat et de gîte
Myotis myotis	1324		Moyen	Dérangement, perte d'habitat et de gîte

Principaux objectifs du site

Habitat ou espèce visés	Objectifs principaux	Exemple de mesures de gestion
Chauves-souris	Conserver les gîtes et les habitats naturels fréquentés Conserver les populations	Informers les propriétaires de gîtes et les spéléologues ; ne pas déranger les sites de reproduction et d'hivernage ; protéger les sites fréquentés ; favoriser les sites potentiels
Pelouses et parcours	Conserver les habitats	Favoriser les pratiques agricoles et le pâturage ; limiter le piétinement et les aménagements
Forêts	Conserver les habitats	Laisser vieillir les peuplements ; limiter les aménagements et le piétinement
Eboulis pentes	Conserver les habitats	Limiter le piétinement et les aménagements
Grottes	Préserver les habitats d'espèces	Limiter la fréquentation ; ne pas aménager ; informer les spéléologues des enjeux

Pour en savoir plus :

Contact :

Laure JACOB, chargée de mission milieux naturels, faune, flore,

Parc naturel régional des Grands Causses

71 Bd de l'Ayrolle, BP. 50126 – 12101 MILLAU cedex

Tél. 05 65 61 35 50

Sources d'information :

Site du MTES : www.developpement-durable.gouv.fr

Site de la DREAL LR : www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr

Site de la DDT : www.aveyron.gouv.fr

Site de l'opérateur : www.parc-grands-causses.fr